



## achat/vente part d'un bateau

Par **tchachu**, le **22/06/2011** à **19:07**

bonjour,  
je détiens 50% des parts d'un bateau.  
L'autre copropriétaire (mon ex partenaire) détient les autres 50%.

Elle veut les vendre à un prix inférieur au prix de l'argus (bateau estimé 20000€ supérieur au prix de l'argus).

Je me propose de lui racheter ses parts, mais elle refuse et veut les vendre à son amant.

Je lui (à l'amant) propose d'acheter mes parts au prix de l'argus mais il refuse à ce prix.

Elle a pris les papiers du bateau donc je ne peux vendre ma part à un tiers.

Que puis je faire ?

A t elle le droit de refuser de me vendre ses parts ?

merci

Par **Domil**, le **22/06/2011** à **19:26**

L'indivision de biens meubles se règlent comme l'indivision des biens immeubles donc

- vous êtes prioritaire pour l'achat des parts de l'autre
- si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord, il faudra aller en justice

Est-ce que vous pouvez user du bien ou pas ?

PS : l'argus n'a aucune valeur juridique.

Par **tchachu**, le **23/06/2011** à **10:00**

Bonjour,

merci pour la reponse.

Je ne peux utiliser le bateau car son ami a  
débranché les fils du moteur  
enlevé le génois  
enlevé l'annexe  
enlevé le gps

et le plus important, elle a pris les papiers du bateau.

cordialement

***Et l'acte de francisation est indispensable lors des contrôles en mer . Consignez ces faits sur le livre de bord***

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **11:55**

Donc envoyez une LRAR mentionnant ces points et demandez une indemnité d'usage puisqu'elle est la seule à pouvoir s'en servir et qu'elle vous interdit de vous en servir

Par **tchachu**, le **23/06/2011** à **12:01**

merci beaucoup.

Suis je prioritaire sur la vente de sa part ?

cordialement

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **14:46**

oui

Par **tchachu**, le **23/06/2011** à **17:51**

merci beaucoup, demain j'ai rdv avec le conciliateur.

cordialement